

ONZIEME PARTIE.

ARBITRAGE.

LXXIII.	Arbitrage..	ART.
LXXIV.	Dépositions se rattachant aux procédures dans les cours hors de la province..	1431
		1445

SUPPLEMENT.

(10 G. V, c. 79).

	Sections
Cour du banc du roi siégeant en appel. (arts 42 à 47 remplacés)	1
Cour supérieure, (arts 48 à 53 remplacés)	1
Cour de circuit. (arts 54 à 57 remplacés)	1
Sa Majesté en son conseil privé, (art. 69 abrogé)	2
Juridiction du juge en chambre et du protonotaire. (art. 72 remplacé)	3
Comment les dépositions sont prises, (arts 345 et 347 remplacés)	4, 5
Jugement après le verdict, (art. 491 remplacé)	6
Appel du jugement, procès par jury, (arts 492, 493, 494, 495, 497 remplacés).	6
Jugement différent, (art. 508 remplacé)	7
Exécution provisoire, (arts 594, 595, 596 et 597 remplacés) ..	8
Cession de biens, (art. 890 remplacé)	9
Contestation du capias, (arts 923 et 924 remplacés)	10